



# THÈMES QUI SERONT ABORDÉS LORS DU 33<sup>ème</sup> CONGRÈS MONDIAL DES COOPERATIVES

## THÈME GÉNÉRAL : APPROFONDISSEMENT NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 nous a rappelé à un niveau sans précédent la profonde vulnérabilité des êtres humains et des systèmes écologiques et a mis en évidence la forte interconnexion entre la transmission des maladies infectieuses, l'environnement, l'économie, l'esprit d'entreprise, l'emploi et la protection sociale. En même temps, la crise offre une occasion sans précédent de montrer au monde comment les coopératives, grâce à leur identité partagée fondée sur les besoins de la communauté et l'entrepreneuriat démocratique, sont l'un des acteurs fondamentaux pour repenser les relations entre l'économie, la société et l'environnement, et leur interdépendance.

Le 33<sup>ème</sup> Congrès Mondial des Coopératives, qui marque, avec un an de retard dû à la pandémie, le 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI approuvée par le 31<sup>ème</sup> Congrès Mondial des Coopératives en 1995 à Manchester, est une occasion unique pour le mouvement coopératif de redécouvrir la force de l'identité coopérative dans la crise actuelle et dans la phase post-pandémique de l'histoire. Les coopératives du monde entier ont une définition commune de ce qu'elles sont, un engagement spécifique envers les valeurs coopératives et éthiques, et une clarté sur les principes opérationnels qui les différencient des autres formes d'entreprises.

Comment le mouvement coopératif transforme-t-il les sociétés ? Comment la manière coopérative de faire des affaires crée-t-elle une voie innovante vers un avenir durable ? Le Congrès examinera la Déclaration sur l'identité coopérative en général et ses implications en termes d'éducation, de culture, d'image de marque, d'inclusion et de partenariats. Il examinera l'avantage concurrentiel apporté par l'identité coopérative - réseaux, innovation, technologies de l'information, résilience et stratégie commerciale à long terme, chaînes de valeur, et la nature unique du capital coopératif. Il explorera comment l'identité coopérative aborde positivement les problèmes mondiaux actuels qui exigent une réponse résolue - la crise résultant de la pandémie, l'action climatique, la protection de l'environnement, le développement durable, la paix positive, l'égalité des revenus et des richesses, l'égalité des genres, l'avenir du travail, le développement international, l'action communautaire, et le rôle des coopératives dans l'économie sociale et solidaire au sens large.

# PREMIER THÈME : EXAMINER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

## *Session plénière 1*

**Notre action en faveur du bien commun est axée sur l'identité coopérative. Nos valeurs et nos principes ne constituent pas une fin en soi, mais des moyens qui donnent à des millions de personnes la possibilité de prendre leur vie en main. Ils constituent un socle robuste qui différencie les coopératives des autres types d'entreprises. Comment notre modèle d'affaires peut-il continuer à être pertinent pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui ?**

Cette première partie du Congrès examine l'identité coopérative en général, telle qu'elle est définie dans la Déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI, et sous une série d'angles spécifiques en particulier.

Depuis leur création, les coopératives se concentrent sur un double objectif : a) contribuer à satisfaire les besoins et les aspirations de base des personnes (production, emploi, consommation, santé, éducation, crédit au logement, assurance, etc.) ; et b) s'assurer que ces mêmes personnes, afin de satisfaire ces besoins et ces aspirations, contrôlent démocratiquement et possèdent conjointement leur entreprise commune en toute autonomie. Ces deux concepts inscrits dans la définition de la coopérative<sup>1</sup>, qui tournent autour des besoins et aspirations communs des gens ordinaires, et de leur participation à la gestion et au pouvoir économiques, sont probablement plus actuels que jamais, et les besoins et défis sont encore plus présents et plus mondiaux. Le fait que les membres des coopératives renforcent le mouvement coopératif par l'éducation, la formation et l'information (5<sup>ème</sup> principe), la coopération entre les coopératives (6<sup>ème</sup> principe) et leur engagement envers la communauté qui les entoure (7<sup>ème</sup> principe) est propice à l'autonomisation des personnes et au développement durable. Tout ceci, basé sur des valeurs sous-jacentes<sup>2</sup>, fournit probablement une correspondance plus forte que jamais avec les défis mondiaux actuels.

Les sous-thèmes complémentaires qui seront développés tout au long de cette première partie du Congrès dans les sessions parallèles sont fondamentaux pour mieux comprendre l'essence de l'identité coopérative, en particulier :

- Comment il se manifeste à travers la marque, en particulier la marque COOP et le nom de domaine dotcoop (1.1).
- Son caractère inclusif, lié notamment au principe 1 Adhésion volontaire et ouverte, 2 Pouvoir démocratique exercé par les membres, 3 Participation économique des membres et 7 Engagement envers la communauté (1.2).
- son caractère éducatif, lié au principe 5 Éducation, formation et information (1.3)
- son caractère culturel, qui apparaît dans la définition même de la coopérative (1.4)
- Sa relation avec les gouvernements, qui apparaît dans le principe 4 Autonomie et indépendance (1.5)

---

<sup>1</sup> Une coopérative est "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement".

<sup>2</sup> « Les coopératives sont fondées sur les valeurs d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Dans la tradition de leurs fondateurs, les membres des coopératives croient aux valeurs éthiques d'honnêteté, d'ouverture, de responsabilité sociale et d'altruisme ».

## **EXAMINER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC UNE MARQUE COOPÉRATIVE SOLIDE**

### ***Session parallèle 1.1.***

**Il a été démontré que les entreprises développent leurs activités en valorisant leur marque. Dans les coopératives, à travers la marque COOP et le nom de domaine .coop, la marque est également la manifestation de l'identité coopérative, de ses valeurs et de ses principes, contribuant à la fidélisation des membres et à l'augmentation du nombre d'adhérents. L'image de marque coopérative peut mettre en valeur l'identité coopérative et ses composantes qui touchent le plus le public, telles que l'engagement envers les membres et la communauté, tout en lui donnant un avantage concurrentiel. Quelle est la meilleure façon de gérer l'image de marque coopérative ? Quels sont les exemples à suivre ? Comment pouvons-nous en mesurer l'impact ?**

Bien que la marque COOP et le nom de domaine dotcoop, *en soi*, n'expliquent pas ce qu'est l'identité coopérative, ils sont des moyens de l'exprimer, et sont utilisés pour la promouvoir. La promotion de la marque coopérative devrait être assurée conjointement avec la promotion de l'identité coopérative. Existe-t-il de bons exemples d'adéquation entre les deux éléments (identité coopérative et marque + domaine) ?

L'évaluation de l'image de marque de la coopérative doit peut-être se faire en fonction de la manière dont elle peut être un canal derrière lequel un travail de communication et d'éducation ultérieur peut transmettre le contenu de l'identité coopérative.

Quels sont les outils et les solutions qui permettent aux coopératives d'unir efficacement leurs efforts en matière d'image de marque et de marketing en un seul système cohérent et traçable, afin de maintenir et de développer la mission, l'impact et la réputation des coopératives en totale adéquation avec l'identité coopérative ? Dans le monde post-COVID-19, comment les membres et le personnel des coopératives peuvent-ils apprendre et construire ensemble leur marque et leur expérience coopérative ?

En matière de cohérence de la marque, les visuels des coopératives en disent long, comme la marque COOP. Alors, quels sont les outils pour valoriser les images des coopératives en lien avec l'identité coopérative ? Comment suivre la cohérence, du numérique à l'économie réelle, en passant par la communauté locale ?

## **EXAMINER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE**

### ***Session parallèle 1.2.***

**La participation et l'inclusion de la diversité culturelle, de genre et d'âge sont essentielles pour une gouvernance coopérative avisée, et sont des caractéristiques au cœur de notre identité coopérative. Pour les faire garder en vie, nous devons sans cesse nous interroger : Sommes-nous suffisamment inclusifs ? Comment pouvons-nous rendre l'identité coopérative attractive pour tout le monde ? Comment pouvons-nous mettre en place des pratiques inclusives en matière de gouvernance et ne laisser personne à l'écart ?**

Ce thème est notamment lié aux valeurs coopératives de démocratie, responsabilité personnelle, égalité, équité, et entraide; aux valeurs éthiques d'ouverture, responsabilité sociale et altruisme ; et aux principes 1 Adhésion volontaire et ouverte, 2 Pouvoir démocratique exercé par les membres, 3 Participation économique des membres et 7 Engagement envers la communauté.

L'effort visant à réduire la discrimination et à accroître l'inclusion gagne du terrain dans les sociétés du monde entier. Elle est à la base même de l'expérience coopérative : les premiers coopérateurs ont consciemment inclus les femmes et les personnes d'opinions différentes en tant que membres de la coopérative avec un droit de vote complet. Cependant, il ne suffit souvent pas d'avoir une politique de "porte ouverte" pour admettre de nouveaux membres dans la coopérative et élire de nouveaux représentants dans les organes directeurs de la coopérative. L'expérience montre que l'équilibre entre les genres n'est souvent pas obtenu spontanément, pas plus que la représentation des jeunes, simplement en offrant la possibilité démocratique de voter et d'être élu. D'autre part, la coopérative, étant intégrée dans une communauté, devrait refléter la diversité de cette dernière. En même temps, cependant, il existe des types spécifiques de coopératives visant à offrir plus d'égalité et de pouvoir à des groupes spécifiques de la communauté, comme les femmes et les jeunes : loin d'être discriminatoires, elles visent plutôt à promouvoir les besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels spécifiques de la population qui recherche plus d'égalité et a besoin d'un plus grand pouvoir.

Un leadership fondé sur les principes coopératifs et les valeurs coopératives est la clé d'une gouvernance inclusive. Quels sont les cas les plus inspirants dont les autres coopératives peuvent s'inspirer ? Comment les coopératives promeuvent-elles des voies de promotion inclusives pour tous, et en particulier un développement communautaire et local qui ne laisse personne de côté ?

Comment les coopératives préparent-elles au mieux les membres potentiels du conseil d'administration, les membres élus de celui-ci et les membres en général à comprendre le processus de gouvernance, les compétences et les valeurs qui peuvent faire le succès de la coopérative, des parties prenantes de l'entreprise coopérative et de la communauté dans laquelle la coopérative est active ?

Il peut y avoir des tensions entre les différents leviers et moyens de contrôle au sein des coopératives. Comment les coopératives et leurs conseils d'administration, leurs dirigeants, leurs membres et leurs travailleurs, résolvent-ils les tensions et trouvent-ils les bonnes solutions pour le succès des coopératives ? En quoi cela est-il bénéfique à l'inclusion ?

Dans la gouvernance, la dimension cognitive joue un rôle clé en complétant les autres ressources dans la construction de la connaissance, ce qui peut conduire à l'apprentissage organisationnel dans l'évolution de l'innovation collective et des autres capacités des coopératives. Comme nous le

savons, de nombreuses coopératives sont résilientes, et sont des entités vivantes depuis longtemps: Comment les coopératives peuvent-elles promouvoir et appliquer cette dimension cognitive dans la construction des capacités coopératives et rester performantes dans leur mission à travers le temps ?

## **EXAMINER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC UN ACCÈS À L'ÉDUCATION**

### ***Session parallèle 1.3.***

**Le cinquième principe coopératif constitue un socle pour prioriser l'accès à l'éducation, la formation et l'information pour tous. Il est nécessaire de rendre des programmes d'éducation coopérative communément et facilement accessibles à tous les niveaux d'enseignement, de l'élémentaire au secondaire en passant par les établissements supérieurs. Quelles sont les bonnes pratiques ? Quels en sont les enseignements ? Comment pouvons-nous les disséminer davantage ?**

Comme mentionné ci-dessus, ce thème est étroitement lié au cinquième principe coopératif Education, Formation et Information qui stipule que "*Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération*".

La promotion de l'éducation est un principe coopératif et une pratique coopérative depuis le tout début de la diffusion de l'idée de la coopération au niveau international au 19ème siècle. Elle tient compte du fait que les coopératives sont des associations de personnes, et non d'experts qui travaillent pour des personnes en général. En d'autres termes, beaucoup de choses dépendent des coopératives et de leurs dirigeants pour mettre en place des systèmes qui permettent aux membres et au personnel des coopératives de rester formés, éduqués et informés, et d'être innovants sur le plan entrepreneurial. Ainsi, l'éducation et la formation continues, ainsi qu'une information libre et équitable sont cruciales pour qu'une coopérative reste viable.

L'autre aspect de l'éducation coopérative est l'inclusion des coopératives dans les programmes scolaires et universitaires. Nous entendons souvent parler de personnes qui découvrent les coopératives par hasard et qui n'en apprennent pas assez sur elles, notamment de manière scientifique, au cours de leur scolarité et de leur université. Même la formation des adultes, y compris la formation continue couvrent rarement les coopératives. L'un des exemples connus est la coopérative d'enseignement à domicile créée par la lauréate du prix Nobel Marie Curie et ses pairs de la communauté scientifique et artistique en France, visant à éduquer sans discrimination sur la base du genre, et sur une variété de sujets que le système scolaire ordinaire ne proposait pas à l'époque.

La recommandation sur la promotion des coopératives, 2002 (n° 193) de l'OIT demande que les coopératives soient incluses dans les programmes d'études à tous les niveaux des systèmes d'éducation nationaux. Les coopératives devraient encourager et participer activement à l'élaboration du programme d'études et à la promotion de l'éducation coopérative dans leur système éducatif national. Nous sommes loin de la mise en œuvre de cette recommandation politique dans le monde entier, même si des exceptions emblématiques (par exemple, l'Argentine, l'Inde) doivent être mentionnées. L'enseignement des coopératives n'a pas progressé ou a même reculé au cours des dernières décennies dans de nombreux pays, face à un modèle économique de plus en plus dominant.

En dehors de l'importante branche éducation et connaissance de presque toutes les organisations faitières coopératives dans le monde, plusieurs sous-types de coopératives ont émergé dans les espaces éducatifs. Il s'agit notamment d'écoles et d'universités organisées sur la base de l'idée de coopérative et dont les membres sont des étudiants, des enseignants et, dans certains cas, l'État ; de coopératives de consommateurs dont les membres sont des étudiants/élèves dans les espaces éducatifs ; de coopératives de crédit dans les écoles ; de coopératives de tuteurs sur des plateformes

Internet, etc. Elles permettent aux étudiants et aux élèves d'acquérir une expérience réelle de la gestion d'une coopérative, ce qui constitue également une expérience éducative "en direct" essentielle.

L'éducation est un bien commun et ouvre des perspectives de vie à tous. L'éducation, c'est aussi apprendre à apprendre, et comment accéder aux connaissances et aux informations et les évaluer. Comment les coopératives ont-elles été un vecteur clé du développement de l'éducation ?

L'éducation est aussi une question de valeurs et d'engagement civique. Comment les coopératives expérimentent-elles et créent-elles des opportunités d'éducation ? Comment enseignent-elles aux nouvelles générations les valeurs et les principes coopératifs ? Comment les élèves trouvent-ils une voix prépondérante grâce aux coopératives d'enfants dans les écoles ? Comment les coopératives peuvent-elles promouvoir l'apprentissage du savoir, du faire, de l'être et du vivre ensemble ?

Quels sont les meilleurs exemples de coopératives dans le monde de l'éducation, dans les écoles, les universités, les compétences tout au long de la vie, les enfants, la pédagogie et la théorie de l'éducation ? Qui sont les principales parties prenantes : parents, enfants, enseignants, travailleurs ?

Que faut-il faire dans le monde de l'éducation pour mieux communiquer sur le modèle coopératif, enseigner plus et mieux sur les coopératives, et construire une politique d'éducation durable ?

## **EXAMINER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC UNE CULTURE COOPÉRATIVE ET UN PATRIMOINE CULTUREL SAUVEGARDÉ**

### ***Session parallèle 1.4.***

**En 2016, grâce à l'engagement du mouvement coopératif allemand, l'UNESCO a inscrit les coopératives au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette décision est une reconnaissance importante de l'engagement des millions de personnes qui travaillent dans une coopérative dans le monde. Qu'implique cette reconnaissance ? Comment promouvoir cette reconnaissance et renforcer mondialement le sentiment de fierté à l'égard de l'identité coopérative et sa valeur ?**

La notion de patrimoine culturel a été définie au fil des ans après l'adoption, en 1972, des conventions de l'UNESCO couvrant le sujet et prévoyant des mécanismes institutionnels et politiques pour leur sauvegarde. La signification du patrimoine culturel, et l'importance de sa protection, reposent sur la nécessité de le sauvegarder pour l'usage et la jouissance des générations futures. Cela correspond aux motifs sur lesquels repose le concept de développement durable. Le patrimoine culturel est généralement attribué au niveau national et local, et couvre les monuments, les sites physiques et, depuis 2003, le patrimoine culturel immatériel - comme les pratiques, les savoirs et les expressions traditionnels.

Bien que présent au niveau local, le patrimoine culturel immatériel doit être sauvegardé au niveau international dans un esprit de coopération et d'assistance mutuelle [Préambule, et Art. 16 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003].

L'inscription de "l'idée coopérative" sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO confère aux coopératives du monde entier la responsabilité de dynamiser un nouveau domaine d'intercoopération et de promouvoir la culture immatérielle de la coopération qui se nourrit à travers le monde dans d'innombrables communautés d'origines et de géographies diverses. Cette culture de la coopération est toujours liée à l'histoire de personnes et de leurs efforts pour répondre à leurs besoins communs.

Le classement international par l'UNESCO de "l'idée coopérative" en tant que patrimoine culturel immatériel d'importance pour les générations futures, permet aux coopératives de jouer à leur tour un rôle proactif dans la promotion de la notion de patrimoine culturel elle-même.

Sachant que le patrimoine culturel immatériel est un nouveau domaine d'élaboration des politiques, et un domaine pertinent pour faire progresser le développement durable - une façon efficace d'avancer est que les organisations coopératives s'associent avec les départements de l'État et les organisations de la société civile concernées par la culture et le patrimoine culturel, pour identifier les sites et les pratiques du patrimoine culturel des communautés, et promouvoir l'idée de coopération dans le but de sauvegarder le patrimoine culturel (par exemple, promouvoir la coopération entre les producteurs d'huile d'argan du Maroc), ainsi que sauvegarder les coopératives qui sont organisées par des personnes protégeant un patrimoine culturel (par exemple, les coopératives de producteurs d'huile d'argan au Maroc).

La déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI de 1995, entre autres éléments, a ajouté l'aspect culturel à la définition des coopératives. Cela signifie l'interaction de la culture et des besoins et aspirations culturels, avec les valeurs et principes coopératifs universels, ouvrant ainsi un spectre



entier de croissance et de développement des personnes et des communautés qui est holistique et durable.

Les énormes défis du COVID-19 obligent à une coopération entre divers acteurs, notamment le secteur privé dans l'ensemble de l'industrie, les États et les gouvernements locaux, ainsi que les organisations de la société civile, entre autres. Cette session abordera la notion de "culture de la coopération" sous différents angles, notamment :

- Une inter-coopération spécifique entre les coopératives et la mise en œuvre de normes démocratiques de gouvernance et de contrôle par les coopératives pourraient aider le processus de redressement à produire des résultats durables.
- La prise en compte des besoins et aspirations culturels des membres peut amener un changement transformateur chez les gens en faveur de l'inclusion sociale et de la justice sociale, et faciliter l'innovation, l'autonomisation et l'emploi décent dans les communautés.
- La culture, en particulier les connaissances, l'expression et la sagesse traditionnelles, comme source d'identité coopérative et d'interprétation des valeurs et principes inscrits dans la déclaration de l'ACI sur l'identité coopérative.
- Les coopératives contribuant à l'enrichissement de la liste représentative du patrimoine culturel immatériel en collaborant avec les États à l'identification des coopératives organisées par des personnes protégeant les connaissances, les arts et les expressions traditionnels.

## **EXAMINER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC DES PARTENARIATS AVEC LES GOUVERNEMENTS**

### ***Session parallèle 1.5.***

**Beaucoup de coopératives sont issues d'initiatives citoyennes locales, alors que d'autres ont été créées et sont soutenues par les pouvoirs publics qui mettent en place des stratégies économiques dans les pays en développement. D'autres ont réussi à créer un écosystème fondé sur des partenariats avec les pouvoirs publics dans une démarche de co-construction et de co-gestion des politiques publiques. Il a été démontré que cette approche favorisait l'essor du mouvement coopératif, en particulier parmi les populations rurales et marginalisées. Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces approches ? Comment pouvons-nous encourager les pouvoirs publics à tenir compte de ces approches dans leur stratégie de développement économique durable pour tous ?**

Cette session offre l'opportunité d'approfondir la compréhension du principe <sup>th</sup>coopératif d'autonomie et d'indépendance à la lumière du monde d'aujourd'hui. Il n'est plus suffisant de proclamer simplement l'autonomie et l'indépendance des coopératives en réaction à plusieurs décennies d'une tendance où la politique étatique a limité cette autonomie et cette indépendance dans un certain nombre de pays : en outre, l'engagement en partenariat, sur un pied d'égalité, est précisément quelque chose à considérer aujourd'hui à la lumière du 4<sup>ème</sup> principe.

Les partenariats peuvent être temporaires ou permanents et peuvent impliquer deux ou plusieurs parties prenantes, telles que des coopératives, des organisations communautaires, des autorités locales et des gouvernements nationaux. Les partenariats peuvent être encouragés :

- 1) En tant que moyen de développement durable dans le cadre des ODD des Nations unies, notamment en matière d'inclusion financière, d'emploi, d'accès à la santé et à l'éducation, d'alimentation et d'agriculture ;
- 2) Dans la fourniture de services communautaires ;
- 3) Dans le partage des ressources pour éradiquer la pauvreté.

Les questions à poser peuvent inclure :

- 1) Quelle est la connaissance que les coopératives ont des partenariats, des modèles et des expériences de coopératives au niveau local et international ?
- 2) Comment les coopératives évaluent-elles les propositions solides de partenariats pour le développement ?
- 3) Comment les coopératives peuvent-elles envisager, co-gérer, co-construire des politiques publiques qui créent un environnement favorable à des partenariats efficaces ?
- 4) Comment les coopératives développent-elles l'entrepreneuriat pour les partenariats ?
- 5) Comment les partenariats sont-ils construits ? Quels sont les outils disponibles ? Quels sont les avantages et les risques pour les coopératives lors du partage des ressources ?
- 6) Comment évaluer les risques du partenariat, comment déterminer son éligibilité, sa faisabilité et sa programmation ?

## SECOND THÈME : RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

### *Session plénière 2*

**L'innovation et l'esprit d'entreprise sont plus importants que jamais pour faire face à la complexité de l'économie mondiale actuelle. Le modèle coopératif centré sur les personnes nourrit le talent, la créativité et encourage les idées novatrices pour créer une société plus humaine et plus inclusive. Comment faire de notre identité coopérative un avantage concurrentiel sur le marché mondial ?**

Les entreprises d'aujourd'hui ont tendance à vendre non seulement des biens ou des services, mais aussi un récit sur la communauté où le bien ou le service est produit, et qui couvre aussi souvent des déclarations d'engagement social et environnemental. Dans la même logique, les coopératives ont également la possibilité de vendre plus que leurs biens ou services, en utilisant leur identité. Cela va au-delà du simple marketing, car cela constitue une puissante opportunité de promouvoir également le modèle d'entreprise coopératif, qui à son tour est potentiellement propice à une meilleure compétitivité, conduisant à un cercle vertueux.

Grâce à cette deuxième partie du Congrès, nous devrions découvrir quels éléments de l'identité coopérative (sur la base de la Déclaration sur l'identité coopérative) sont propices à la solidité entrepreneuriale et à la compétitivité des coopératives dans l'économie mondialisée. Ces éléments découlant de l'identité coopérative peuvent être a) visibles pour le monde extérieur, comme le développement d'un récit autour des caractéristiques du modèle d'entreprise coopératif qui peuvent être attrayantes pour les clients et les clients potentiels et la société (comme la démocratie interne, l'insertion dans une chaîne de valeur éthique) ; ou b) des éléments internes qui ne sont pas nécessairement visibles pour le monde extérieur mais qui sont tout aussi importants pour assurer la durabilité et la compétitivité entrepreneuriale des coopératives, comme les moyens spécifiques aux coopératives pour construire des groupes et des réseaux horizontaux entre elles, développer des instruments financiers spécifiques aux coopératives pour leur capitalisation, s'adapter aux outils informatiques, ou élaborer et mettre en œuvre divers types d'innovation organisationnelle.

Quels sont les éléments spécifiques découlant de l'identité coopérative qui peuvent accroître la compétitivité des coopératives ? Comment les coopératives peuvent-elles faire un meilleur usage de leur identité pour mieux commercialiser leurs biens ou services ? Cela peut-il réellement représenter une percée en termes de compétitivité ?

Les sessions parallèles de ce deuxième thème du congrès aborderont les sujets suivants :

- La numérisation (2.1)
- Les chaînes de valeur éthiques (2.2)
- Les réseaux entrepreneuriaux (2.3)
- La formation de capital spécifique aux coopératives (2.4)
- L'innovation entrepreneuriale (2.5).

# **RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE EN TIRANT PARTI DE L'ÈRE NUMÉRIQUE**

## ***Session parallèle 2.1.***

**L'économie numérique est présente autour de nous. Elle transforme le monde tel que nous le connaissons. De la nouvelle normalité introduite par la COVID-19, émerge des modèles d'entreprises motivés par un impact social positif, le développement durable et l'inclusion des genres et des cultures. Cependant, l'économie numérique bouleverse profondément le monde du travail. Que faut-il faire pour rester une source d'inspiration tout en respectant l'intérêt collectif ? Comment les coopératives peuvent-elles garantir un avenir prometteur aux travailleurs tout en progressant dans le numérique ?**

Comme nous sommes en plein dans le monde numérique, qui redéfinit et perturbe les modèles conventionnels d'entreprise et la nature du travail, les potentialités et les défis dérivant du renforcement de l'identité coopérative en tirant parti du monde numérique constituent l'un des sous-thèmes importants.

De nombreuses caractéristiques du monde numérique, comme le volontariat, la collaboration, le crowd sourcing, la démocratisation de la technologie, etc. s'alignent bien sur la Déclaration sur l'identité coopérative. Cependant, la présence des coopératives dans la conduite de la révolution numérique est faible. Cette session s'attardera sur ce paradoxe et proposera des stratégies pour renforcer le mouvement coopératif dans le monde numérique.

Les délibérations porteront sur trois aspects :

- a) Comment les coopératives et les organisations coopératives existantes approfondissent-elles leur engagement et leur identité grâce aux moyens numériques ?
- b) Comment motiver et améliorer le développement de coopératives technologiques dirigées par des jeunes qui amènent le monde numérique à adopter la forme coopérative d'organisation ?
- c) Quel rôle distinct les coopératives pourraient-elles jouer pour assurer un avenir radieux aux travailleurs qui sont perturbés par la technologie numérique et les modèles d'entreprise ?

Le premier aspect portera sur la manière dont les coopératives existantes, en particulier dans les secteurs traditionnels, pourraient adopter et adapter les technologies numériques pour renforcer leur position économique et sociale. Alors que les entreprises et les plateformes d'agrégation font des incursions plus profondes dans de nombreux domaines économiques qui étaient traditionnellement dominés par les coopératives, le besoin pour les coopératives de redécouvrir le monde numérique devient une nécessité. La possibilité pour les coopératives traditionnelles d'améliorer la productivité de leur travail pour rester compétitives dans le monde numérique sera examinée en détail. Le monde numérique étant également synonyme d'une automatisation accrue (industrie 4.0), cela peut signifier une réduction du travail humain et aller à l'encontre des intérêts des coopératives. Comment les coopératives peuvent-elles améliorer leurs activités afin que l'augmentation de la productivité profite à l'ensemble des membres ?

Alors que le premier aspect se concentre sur les coopératives existantes, la nécessité de faire entrer davantage d'entreprises de la nouvelle ère dans le giron des coopératives constitue le principal point de discussion du second aspect. L'ère numérique se caractérise par l'émergence de plusieurs startups et de jeunes innovateurs qui tirent parti de la technologie pour développer des solutions au potentiel de croissance exponentiel. De nombreux produits de l'ère numérique sont développés par des collaborations mondiales entre jeunes innovateurs et le modèle coopératif semble être une identité organisationnelle naturelle pour ces modèles d'entrepreneuriat collectif. Malheureusement, à l'exception de quelques pays, la prévalence des coopératives dans l'espace technologique est plutôt faible. Cela est surprenant car la plupart des grandes universités du monde, d'où émergent la plupart des entreprises numériques, ont des coopératives qui jouent un rôle important dans la fourniture de services aux étudiants. Il est important d'approfondir l'engagement avec les innovateurs et les entrepreneurs de la nouvelle ère pour que le mouvement coopératif reste pertinent et se développe à l'ère numérique. A un niveau plus large, la possibilité d'utiliser la technologie pour approfondir l'engagement avec les sections sous-représentées de la société dans le mouvement coopératif sera également explorée. Le

développement de coopératives dirigées par des femmes en s'appuyant sur la technologie pourrait en être un exemple.

Le troisième aspect portera sur la manière dont les travailleurs et les autres parties prenantes, qui sont de plus en plus marginalisés par la technologie, restent pertinents grâce au mouvement coopératif. La nécessité de requalifier les travailleurs, de développer de nouveaux modèles comme les plateformes coopératives pour permettre aux travailleurs de jouer un rôle important dans le développement, d'utiliser la technologie pour améliorer leur portée, d'utiliser des modèles d'innovation ouverte par les coopératives de travail associé, etc. sont quelques-uns des domaines sur lesquels les délibérations se concentreront.

De manière générale, le thème du *renforcement de notre identité coopérative* se concentre sur les questions et les possibilités de renforcer et/ou de créer une identité coopérative dans le monde numérique parmi trois types de parties prenantes. Il peut s'agir des travailleurs des coopératives existantes et d'autres personnes qui sont perturbées et déplacées par la technologie, ainsi que des jeunes et des femmes innovateurs et des start-ups qui mènent la croissance à l'ère numérique.

Pour renforcer l'identité coopérative à l'ère numérique, les aspects suivants seront examinés :

- a) Utilisation de la technologie et des modèles numériques pour améliorer la compétitivité des coopératives existantes
- b) Promouvoir les coopératives auprès des jeunes innovateurs et des entreprises technologiques afin de créer une identité pour les coopératives dans le monde numérique, à l'instar du rôle joué par les coopératives dans le monde industrialisé.
- c) Créer des coopératives comme identité pour soutenir la survie et la croissance des travailleurs (travail humain) qui sont de plus en plus perturbés et déplacés par la technologie dans le monde numérique, en leur permettant de jouer un rôle économique proactif dans le nouveau monde.

L'éducation est au cœur du mouvement coopératif. L'une des principales innovations numériques concerne les plateformes numériques d'enseignement, de formation et d'apprentissage. Comment les coopératives peuvent-elles exploiter le potentiel des plateformes d'enseignement ? Les coopératives doivent-elles enseigner le codage ? Quels sont les meilleurs exemples de cas dans le mouvement coopératif jusqu'à présent ?

Les start-ups coopératives constituent une part importante du mouvement coopératif. Comment les promouvoir et les soutenir dans un monde numérique en pleine évolution ? Le mouvement coopératif doit-il s'y atteler seul ou en partenariat avec les pouvoirs publics ?

La numérisation modifie les stratégies d'approvisionnement, mobilise l'expérience des utilisateurs, les nouveaux canaux d'achat, réduit les processus administratifs, l'approvisionnement en temps réel, les stocks et les analyses, le flux de travail dynamique du front au back-office et la centralisation des données des fournisseurs. Que faut-il faire pour que les coopératives restent adaptables et compétitives ?

À l'ère du numérique, les données sont une richesse. Comment les coopératives doivent-elles se préparer et agir en termes d'éthique, de gestion et d'analyse des risques, d'exploration des données, de commerce électronique et de banque en ligne, de traitement de l'information, d'algorithmes, de gestion réussie des environnements virtuels, y compris des réunions virtuelles ?

## **RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE EN EN SOUTENANT UNE GESTION ÉTHIQUE DES CHÂÎNES DE VALEUR**

### ***Session parallèle 2.2.***

**Tous les types d'organisation doivent démontrer qu'elles disposent d'une chaîne de valeurs éthique, forte et résiliente qui répond aux normes les plus strictes pour lutter contre l'esclavage moderne, la criminalité financière et les changements climatiques. Les membres des coopératives exigent davantage d'informations à l'égard des produits et des services qu'ils consomment. Les organismes de réglementation imposent des cadres plus stricts et appliquent des sanctions importantes en cas d'infraction. Dans quelle mesure les relations entre les coopératives et leurs partenaires dans les différentes chaînes de valeurs sont-elles satisfaisantes ? Le commerce équitable ouvre-t-il de nouveaux débouchés commerciaux ? Les coopératives secondaires et tertiaires sont-elles mises à profit pour développer les marchés régionaux et mondiaux ? Soutiennent-elles assez les coopératives primaires et leurs communautés ?**

Les coopératives occupent diverses positions tout au long de la chaîne de valeur : producteurs, travailleurs, transport, consommateurs et recyclage. Elles se distinguent des autres modèles d'entreprise par leur identité (définition, valeurs et principes) et par la structure qui en découle. Elles veillent à ce que leurs membres et leurs parties prenantes reçoivent une part plus importante de la valeur de leurs produits et soient motivés par une répartition plus équitable de la valeur et du contrôle afin de garantir qu'ils atteignent la plupart de leurs principaux objectifs en matière d'éradication de la pauvreté, de la faim et des inégalités. Elles maintiennent une performance durable et éthique en matière de protection de l'environnement, de changement climatique, de droits de l'homme et de sécurité des produits. Cependant, il existe encore une opportunité inexploitée de créer des chaînes d'approvisionnement plus justes et plus durables pour promouvoir des résultats plus équitables dans la société, ce à quoi les coopératives peuvent contribuer.

Dans le contexte de la mondialisation et de la concurrence accrue sur les marchés internationaux, les coopératives sont confrontées à la nécessité de se connecter au-delà des frontières nationales, régionales et internationales, afin de répondre aux besoins et d'atteindre les objectifs de leurs membres. L'une de leurs forces est leur capacité d'adaptation en réponse à la demande du marché. Elles conservent leur comportement sur le marché et se distinguent par une mesure honnête, une qualité élevée et des prix équitables. Cependant, les coopératives peuvent être exposées aux demandes du marché car on attend d'elles qu'elles répondent aux besoins des partenaires de la chaîne de valeur. Cela a une implication sur leur fonctionnement car elles doivent respecter leurs valeurs et leurs principes qui font partie de leur identité, et s'assurer qu'elles sont des entreprises éthiques, responsables et durables. Il est essentiel de favoriser et d'entretenir les relations pour garantir une coopérative centrée sur ses membres et ses utilisateurs. Pour qu'une coopérative réussisse, elle doit être gérée dans l'esprit d'une coopérative, c'est-à-dire qu'elle doit bénéficier d'une compréhension, d'un engagement et d'une influence significatifs de la part de ses membres sur sa direction, afin de garantir que le processus décisionnel et les résultats associés ne diluent pas les intérêts et les valeurs des membres.

Dans le domaine des droits de l'homme, les coopératives jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la responsabilité sociale et éthique. En outre, en tant que modèle d'entreprise axé sur les personnes, les coopératives encouragent le respect des personnes, l'attention portée aux personnes et la priorité donnée aux personnes sur le profit. Les membres des coopératives croient aux valeurs éthiques d'honnêteté, d'ouverture, de responsabilité sociale et d'attention aux autres. Ces valeurs sont ancrées dans le principe coopératif d'intérêt pour la communauté. Il s'agit donc du modèle d'entreprise le plus approprié et le plus efficace pour réaliser le développement humain et les droits économiques et sociaux.

Le mouvement coopératif mondial s'engage à respecter, promouvoir et agir avec diligence pour soutenir les principes fondamentaux du travail décent qui promeut :

- La liberté d'association et la pleine reconnaissance du droit de négociation collective.
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- La fin du travail des enfants.

- L'élimination de la discrimination dans l'emploi et toute forme de travail.

Les panélistes exploreront comment les coopératives expérimentent et construisent la gestion de la chaîne de valeur en impliquant des processus de transformation dans :

- 1) La technologie - par exemple avec les nouvelles technologies pour aider à construire et atteindre une réputation d'éthique et de durabilité, avec l'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables, et l'engagement social, du travail et de la communauté.
- 2) Les réglementations et les normes selon une triple approche (économique, sociale et environnementale), par exemple l'économie verte, la modernisation écologique, les communautés inclusives.
- 3) Le leadership de la société civile, par exemple en mobilisant la base et les communautés pour promouvoir la sécurité, les soins, l'inclusion et les technologies alternatives.
- 4) Les incitations du marché, par lesquelles les coopératives aident à mettre en place des systèmes et des prix qui favorisent la durabilité, par exemple des marchés pour les compensations de carbone, des prix équitables, etc.

Les coopératives peuvent-elles et doivent-elles avoir pour objectif de conduire les transformations vers une direction choisie, en montrant :

- 1) Comment définir ce qui est éthique, durable, ce qui est inclusif, le long des chaînes de valeur, qui peut répondre aux exigences évolutives des producteurs et des consommateurs, ainsi que des entreprises leaders dans les chaînes de valeur mondiales ;
- 2) qui contrôle quoi et par le biais de quelles formes de gouvernance peuvent être les meilleures pour les coopératives ;
- 3) qui reçoit quoi et comment c'est distribué, en abordant les pratiques quotidiennes des coopératives dans les chaînes de valeur, ainsi qu'en responsabilisant les autres acteurs de la chaîne de valeur ;
- 4) comment les coopératives abordent-elles les défis du marché en matière de consolidation et de concentration, vers des formes de liens avec le marché qui permettent l'inclusion, l'éthique et la durabilité ?

## **RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE EN DÉVELOPPANT UN RÉSEAU ENTREPRENEURIAL FORT**

### ***Session parallèle 2.3.***

**L'esprit d'entreprise et l'innovation nécessitent de s'appuyer sur un large réseau de contacts, sur des idées et sur des ressources financières. Des partenariats et des groupements coopératifs fructueux, à la fois sectoriels et intersectoriels, se sont développés dans de nombreux pays au cours des dernières décennies, sur la base du principe coopératif n°6 (coopération entre coopératives). Est-il possible de créer un réseau mondial de coopératives plus fort pour accroître leurs parts de marché et en pénétrer de nouveaux ? Comment les coopératives mettent-elles en commun leurs services de soutien à l'entrepreneuriat pour aider les start-ups et encourager la reprise d'entreprise par des salariés ou par un collectif ?**

Ce thème correspond avant tout au 6ème principe coopératif de Coopération entre les coopératives, qui stipule que *"Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives unrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales"*.

Les réseaux d'entreprises sont considérés comme plus performants que les entreprises traditionnelles travaillant de manière isolée ou individuelle. Ils impliquent une coopération sur des objectifs choisis ou des missions partagées, qui peuvent être stratégiques ou opérationnelles.

De nombreuses coopératives ont, dans divers secteurs et de manière intersectorielle, créé entre elles des groupes d'entreprises ou des consortiums horizontaux, souvent à deux ou trois niveaux d'organisation avec des coopératives secondaires et tertiaires, et avec un type de gouvernance horizontale qui combine le deuxième principe coopératif de pouvoir démocratique exercé par les membres et le sixième principe coopératif de coopération entre les coopératives. Certains des plus anciens groupes coopératifs encore existants aujourd'hui ont été créés au début du 20<sup>e</sup> siècle, comme Desjardins au Québec (Canada) dans le secteur bancaire et CCPL en Émilie-Romagne (Italie) dans le secteur industriel, ou dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle avec la Cooperative Wholesale Society au Royaume-Uni parmi les coopératives de consommateurs. Certains de ces groupes sont aujourd'hui devenus des acteurs économiques de premier plan dans leurs pays respectifs et des acteurs de premier plan du développement local, comme le groupe Mondragon au Pays basque (Espagne).

Quel est l'impact des groupes coopératifs et des consortiums sur le développement des régions dans lesquelles ils sont implantés ?

Quelles sont les meilleures structures organisationnelles des réseaux de coopératives en 2021, et pour le 21<sup>ème</sup> siècle ?

Quels sont les avantages de la structure en réseau pour les coopératives ? Existe-t-il des inconvénients ou des risques et comment les gérer ?

Comment les coopératives construisent-elles les meilleurs réseaux locaux authentiques, des producteurs aux consommateurs et aux utilisateurs, qui profitent aux communautés et aux membres, par exemple dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, du crédit et du marketing ?

Pouvons-nous penser à la construction d'une marque coopérative ou d'un capital de marque coopérative aligné sur l'ensemble du réseau (à travers la notoriété de la marque, la fidélité à la marque, l'association à la marque, la qualité, la préférence, l'expérience et l'engagement) ?

En termes d'inclusion, les coopératives encouragent-elles ou devraient-elles encourager la création de réseaux sociaux et professionnels parmi les membres, les travailleurs, les utilisateurs ou les nouveaux coopérateurs potentiels ?



## **RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE EN RÉPONDANT AUX FUTURS BESOINS DE CAPITAL**

### ***Session parallèle 2.4.***

**Sur la base de leur identité, les entreprises coopératives ont une structure de capital spécifique en raison de leur système de propriété et de gestion, avec un capital nominal limité apporté par les membres, tout en constituant des fonds de réserve à long terme. En conséquence, les coopératives s'efforcent d'élaborer des moyens innovants de capitaliser pour soutenir leur développement et s'assurer que leur modèle de capitalisation est pris en compte par les régulateurs. Que faut-il faire pour veiller à ce que la capitalisation permette aux coopératives d'innover, d'être résilientes, de se développer et de mener à bien leur mission ?**

Ce sous-thème correspond avant tout au 3<sup>e</sup> principe coopératif sur la participation économique des membres qui stipule : "*Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont démocratiquement le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants: le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres*".

Aujourd'hui, beaucoup repensent l'avenir du capital, leurs responsabilités envers les actionnaires et les parties prenantes, les nouvelles approches d'investissement vers une économie plus résiliente, inclusive et durable. La pandémie a modifié les perceptions et les stratégies. Quelles seront les principales tendances post-pandémie qui auront un impact sur l'avenir du capital alors que beaucoup repensent la croissance, le risque et la stratégie? Comment les banques coopératives, les coopératives de crédit, ainsi que toutes les autres coopératives, doivent-elles l'envisager ?

L'avenir du capital est-il vert ? Comment exploiter l'évolution des donateurs, des utilisateurs et des préférences? Les interventions politiques peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs : comment les coopératives doivent-elles se préparer à l'avenir ?

L'ESG (Environmental Social and Governance) désigne les trois indicateurs de performance non financière qui comprennent les questions d'éthique, de durabilité et de gouvernement d'entreprise afin de mesurer l'impact durable et éthique d'un investissement dans les entreprises. Ces critères sont utilisés pour filtrer les investissements et évaluer les performances financières futures.

Les facteurs qui influencent la préférence pour l'identité coopérative sont les suivants

- l'accès au capital,
- la demande de liquidités et
- l'acquisition d'actifs.

Quels sont les meilleurs exemples pour prendre en charge ces facteurs ? Comment le capital est-il alloué pour soutenir la préférence pour l'identité coopérative ainsi que la pensée d'un avenir durable ?

Quelles sont les meilleures expériences en matière de création de centres d'excellence pour soutenir l'innovation, la formation, l'adaptation et la capacité des coopératives à exploiter le potentiel d'une économie verte / durable ?

Qu'en est-il de la divulgation d'informations liées à la durabilité, des taxonomies et des normes à venir, et des nouveaux instruments de financement tels que les obligations vertes ?

Cette session devrait se concentrer à la fois sur :

- Le capital des coopératives individuelles, en distinguant à la fois le capital nominal des membres et les fonds de réserve communs : quelle est la nature intrinsèque de ce capital par rapport au capital des entreprises conventionnelles ?
- Les instruments financiers mutualisés pour le développement des coopératives, tant bancaires que non bancaires.

## **RENFORCER NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE EN SOUTENANT L'INNOVATION ENTREPRENEURIALE**

### ***Session parallèle 2.5.***

**Selon leur définition internationale, les coopératives se caractérisent par le fait qu'elles sont à la fois des « entreprises » et des « associations de personnes ». Pour définir leur véritable identité, elles doivent préserver l'équilibre entre ces deux mondes. L'innovation entrepreneuriale doit être basée sur les valeurs et les principes coopératifs. Comment les coopératives parviennent-elles à soutenir l'innovation entrepreneuriale tout en respectant les valeurs coopératives ? Quels sont les obstacles que les coopératives doivent surmonter pour garantir la prospérité de leur activité ?**

L'innovation entrepreneuriale peut être plus organisationnelle ou plus managériale. Dans les deux cas, l'identité coopérative constitue une importante source potentielle d'innovation.

Les délibérations démocratiques entre les membres de la coopérative peuvent parfois être perçues comme une perte de temps mais, si elles sont menées correctement, elles peuvent au contraire constituer un investissement important dans l'entreprise. De même, la résolution des conflits internes et la prise de décision en cas de crise peuvent permettre d'atteindre un niveau de consensus qui, en fin de compte, s'avère beaucoup moins coûteux que des conflits éclatés exacerbés par la crise.

En ce qui concerne les nouvelles idées commerciales, le débat démocratique et le brainstorming, s'ils sont bien menés (dans le cadre de l'effort d'innovation), peuvent conduire à des idées entrepreneuriales qui n'auraient pas nécessairement vu le jour dans une entreprise conventionnelle. En outre, les membres de la coopérative, qui sont généralement issus de la communauté locale, peuvent plus facilement prendre le pouls de cette dernière en comprenant ses besoins et ses aspirations que les entreprises conventionnelles.

L'innovation peut également porter sur un meilleur marketing de l'identité coopérative, par exemple en mettant en valeur la démocratie interne dans un récit orienté vers le client, en montrant que le capital financier de la coopérative reste dans la communauté locale, que la coopérative est ouverte à tous ceux qui peuvent se qualifier avec le type de membres auquel elle est dédiée, etc.

Comment les dirigeants de coopératives se concentrent-ils sur la création d'un sentiment de communauté et de capacités partagées ? Comment créent-ils un espace où les gens ont envie d'appartenir ?

# TROISIÈME THÈME : S'ENGAGER ENVERS NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

## *Session plénière 3*

**L'inclusion et les valeurs humaines sont au cœur de notre identité, faisant des coopératives un outil précieux dans la construction d'une paix positive. Nous répondons aux besoins des réfugiés, participons aux efforts de reconstruction après les catastrophes naturelles, prenons soin des personnes les plus vulnérables et luttons contre les ravages de la pandémie mondiale. Ces fléaux pèsent constamment sur une économie de plus en plus mondialisée. Comment les coopératives peuvent-elles apporter des changements positifs et durables dans le monde ?**

Ce thème est particulièrement lié aux valeurs coopératives d'entraide et de responsabilité personnelle, aux valeurs éthiques d'honnêteté, d'ouverture, de responsabilité sociale et d'altruisme, ainsi qu'au septième principe coopératif "engagement envers la communauté" qui stipule que "*Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres*".

Certains défis clés sont de plus en plus mondiaux par nature, notamment les cinq défis des sessions parallèles suivantes : l'environnement (3.1), la paix et l'égalité (3.2), le développement international (3.3) et des communautés (3.4), et les crises internationales (3.5). Ces défis illustrent la nature de plus en plus limitée de notre monde.

Le mouvement coopératif, étant global dans son identité et dans son organisation, n'est pas seulement un acteur global à prendre en compte en raison de son importance numérique, mais aussi un acteur qui contribue directement à relever ces défis globaux à travers différentes composantes de son identité : sa capacité à répondre aux besoins et aspirations de la société qui évoluent rapidement, y compris les besoins environnementaux, le propulse comme un acteur progressivement important également dans le domaine environnemental. Il tend à générer une paix et une égalité positives grâce à son caractère intrinsèquement inclusif et démocratique (y compris la résolution des conflits) et au fait que les besoins et les aspirations que la coopération rencontre associent parfois des groupes en conflit. En termes de réponse et de résilience face aux crises, les coopératives ont fait preuve d'une telle résilience et d'une telle proactivité à plusieurs reprises dans le passé, et plus ces crises deviennent globales, plus la réponse des coopératives à ces crises acquiert une signification de plus en plus globale. Dans le domaine du développement international, l'ONU, par le biais de la résolution 56/114 de 2001, reconnaît "*que les coopératives, sous leurs diverses formes, favorisent la participation la plus complète possible au développement économique et social de tous, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, et deviennent un facteur majeur de développement économique et social*", tandis que l'UE a reconnu en 2015 que les coopératives étaient l'un des rares acteurs clés dans le domaine de la coopération internationale au développement.

# **S'ENGAGER ENVERS NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE POUR LA SURVIE DE LA PLANÈTE**

## ***Session parallèle 3.1.***

**La lutte contre les changements climatiques fait partie des priorités de la plupart des organisations dans le monde. La pandémie a mis en évidence les liens entre la dégradation de l'environnement et les risques sanitaires. Bien avant la création des objectifs de développement durable de l'ONU, les coopératives étaient déjà engagées dans cette direction. Comment le mouvement coopératif mondial lutte-t-il contre les changements climatiques ? Quelles sont les mesures entreprises dans les secteurs des coopératives (agriculture, pêche, consommation, logement, santé, banque, assurance, industrie et services, etc.) pour atténuer la crise climatique et renforcer la résilience ? Comment font-ils face à la disparition de la biodiversité ? Quelles sont les stratégies les plus appropriées dans cette lutte ?**

Ce thème correspond aux ODD 13 Action climatique, 12 Consommation et production durables, 14 Vie sous l'eau et 15 Vie sur terre.

Pour survivre, les humains doivent faire la paix avec la planète, comme l'a appelé la troisième session mondiale du Forum science-politique-entreprise des Nations unies sur l'environnement (UN-SPBF) 2021 pour son débat final, face aux trois crises planétaires identifiées dans la stratégie à moyen terme du PNUE : 1) le changement climatique ; 2) la perte de biodiversité ; et 3) la pollution, comme le traitement des plastiques marins et la construction d'une économie circulaire.

La consommation et la production durables constituent un autre processus clé pour la survie de la planète. Le symposium d'Oslo de 1994 parle de *"l'utilisation de services et de produits connexes qui répondent aux besoins fondamentaux et apportent une meilleure qualité de vie tout en réduisant au minimum l'utilisation de ressources naturelles et de matières toxiques ainsi que les émissions de déchets et de polluants au cours du cycle de vie du service ou du produit, afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures"*.

Les discussions portent notamment sur la manière de construire des sociétés à faible émission de carbone, économes en ressources et inclusives dans les zones urbaines et rurales, ainsi que sur la mise en place de systèmes alimentaires respectueux de la nature. Quels sont les meilleurs exemples parmi les coopératives pour aider à sauver la planète, sa biodiversité, et la santé en général ?

La réunion d'avril 2021 du groupe de travail technique de l'ONU sur l'habilitation des ODD par des transitions énergétiques inclusives et justes, a proposé de réexaminer plusieurs concepts avant de finaliser le rapport, tels que : ce qu'est une transition " inclusive " et " juste " ; et comment les femmes peuvent être incorporées en tant qu'agents du changement, et pas seulement en tant que bénéficiaires. Comment l'identité coopérative soutient-elle une transition énergétique inclusive, juste et autonomisante ?

Lors du sommet des leaders sur le climat, le président Joe Biden a annoncé que les États-Unis doubleraient leurs financements publics pour le climat destinés aux pays à faible revenu d'ici 2024 et a publié un tout premier plan international de financement du climat. Comment les coopératives doivent-elles réagir, dans les pays développés et moins développés ?

En termes de relation avec l'identité coopérative, le thème de l'environnement est lié au concept de développement durable (triple résultat : économique, social et environnemental) mentionné dans le 7<sup>e</sup> principe coopératif et au concept de communauté inscrit dans le même principe, qui inclut la communauté mondiale, ainsi qu'aux *"besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels"* de la définition coopérative, qui ont également des implications environnementales.

Le bilan environnemental des coopératives apparaît moins explicitement que le bilan économique et social,

malgré la prise de conscience récente dans ce domaine. Il faut expliquer que, dans le contexte de la mondialisation, la "communauté", telle que mentionnée dans les 7<sup>th</sup> principes coopératifs, couvre également la dimension environnementale.

Quelles pratiques peuvent être montrées comme une voie à suivre dans les différents types de coopératives (aussi bien celles de producteurs que celles d'utilisateurs) ? Comment le mouvement coopératif peut-il résolument intégrer les considérations environnementales dans son engagement identitaire ?

## **S'ENGAGER ENVERS NOTRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE POUR LA PAIX ET L'ÉGALITÉ**

### ***Session parallèle 3.2.***

**Selon la Déclaration de l'ACI sur la paix positive par le biais des coopératives (2019), la paix fondée «sur une bonne contribution dans la communauté, en particulier par la coopération, l'intégration, la réconciliation et l'égalité » est une paix positive. Les coopératives sont souvent engagées directement dans des initiatives en faveur de la paix positive, mais elles ne perçoivent pas nécessairement le rôle qu'elles y jouent. Le soutien pour une paix positive figure-t-il en bonne place dans le mouvement coopératif mondial ? Comment se manifestent ces actions pour rétablir la paix et la stabilité après les conflits, prévenir les conflits, reconstruire après les catastrophes naturelles et faire face aux crises de réfugiés?**

Ce thème correspond aux ODD 16 sur la paix et 10 sur la réduction des inégalités.

La Déclaration sur la paix positive par les coopératives, approuvée par l'Assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kigali en 2019, indique que *"Les coopératives sont déjà bien reconnues pour leur rôle après les crises, qu'elles soient financières ou économiques, les catastrophes naturelles ou les conflits violents. les coopératives font cependant bien plus pour une paix positive : créer des emplois et des entreprises ancrées dans les territoires, dynamiques et durables; fournir des logements abordables et accéder au crédit et à l'épargne, à l'assurance et aux marchés; assurer la survie, le rétablissement, la prospérité et la préparation des moyens de subsistance individuels et familiaux, des communautés et des communautés locales et ce, sur la mer, sur la terre, en montagne, en zone urbaine ou rurale; répondre avec succès aux besoins sociaux en matière de soins, d'éducation, de santé, ainsi qu'aux préoccupations de durabilité dans les domaines de l'énergie et des modes de production, de consommation et de distribution. Les coopératives offrent de nouvelles opportunités et des pistes à long terme pour créer de la richesse et du capital qui ne sont pas purement financiers ni réservés à un nombre réduit de personnes"*.

Comment l'identité coopérative favorise-t-elle la construction d'une paix positive au niveau local, et la lutte ou la prévention de la violence sous toutes ses formes (genre, structurelle, culturelle, physique, etc.) ?

Comment les coopératives génèrent-elles l'égalité, qui est propice à une paix positive, notamment grâce au premier principe : l'adhésion volontaire et ouverte à tous, qui permet d'inclure les nouveaux membres de manière égale, et au troisième principe : la participation économique des membres, qui permet un ajustement des prix pour les travailleurs, les producteurs et les utilisateurs, grâce à la redistribution des surplus ?

En quoi la résolution des conflits est-elle une chose que de nombreuses coopératives doivent pratiquer en interne par le biais du deuxième principe coopératif de pouvoir démocratique exercé par les membres ?

De quelle manière les valeurs coopératives renforcent-elles la paix ? L'identité coopérative peut-elle être liée à une culture de la paix au quotidien ?

# **S'ENGAGER ENVERS NOTRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE POUR UN DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES À TRAVERS LE MONDE**

## **Session parallèle 3.3.**

**Les coopératives jouent un rôle essentiel dans l'économie mondiale en permettant aux populations locales de prendre en main leur destin, dans les domaines de la production agricole, de la santé, du logement, de l'éducation, de l'industrie, de la vente de détail, de la banque ou de l'énergie. Il y a des leçons à tirer des succès et des échecs du développement coopératif international. Quelles leçons ont été tirées du programme de partenariat ACI-Union européenne pour le développement coopératif ? Quel a été le rôle des valeurs et des principes liés à l'identité cooperative ?**

Selon la Déclaration sur l'identité coopérative, une coopérative est « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* ». Les coopératives sont des acteurs fondamentaux du développement car elles représentent des entreprises centrées sur les personnes, qui permettent aux citoyens de répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement au sein de la communauté, et permettent donc aux personnes du monde entier de prendre le contrôle de leurs moyens de subsistance.

En matière de développement coopératif international, c'est le terme "coopératif" qui fait la différence. Ancrés et construits sur l'identité coopérative, les processus de développement coopératif international ajoutent une dimension fondamentale à la coopération internationale au développement telle que nous la connaissons aujourd'hui. L'utilisation du modèle coopératif génère de multiples avantages, tels que le renforcement de l'expertise locale, la création d'emplois décents et la fourniture de services abordables ainsi que des opportunités d'apprentissage. Cela a permis aux coopératives d'être reconnues comme un acteur crucial du développement pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'ONU, par sa résolution 56/114 de 2001, reconnaît "*que les coopératives, sous leurs diverses formes, favorisent la participation la plus complète possible au développement économique et social de tous, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, et deviennent un facteur majeur de développement économique et social*".

Les coopératives permettent un processus de développement inclusif et ancré localement grâce à leur modèle spécifique basé sur l'identité coopérative (définition, valeurs et principes). En outre, les actions des coopératives ont un impact particulièrement important car elles fonctionnent comme des réseaux efficaces et encouragent les échanges et les partenariats à l'échelle mondiale.

La longue expérience des processus de développement coopératif international a indéniablement révélé deux atouts majeurs, à savoir l'impact des coopératives sur leurs communautés locales, associé à une approche collaborative et globale.

Comment mettre en évidence de meilleures données sur les coopératives pour avoir un impact sur les politiques publiques et le lobby ? A quels niveaux ? Comment démultiplier l'impact du soutien des coopératives dans le développement des communautés à travers le monde ? Financement, partenariats, cadres, processus de consultation ?

Comment les coopératives travaillent-elles et avec qui ont-elles travaillé lorsqu'elles ont soutenu le développement communautaire ? Y a-t-il des leçons à tirer de l'identité coopérative pour l'identité des personnes impliquées dans le travail de développement ?



Cette session analysera l'impact du développement coopératif international à partir d'une approche collaborative et globale à travers l'importance de stimuler de tels processus de développement local selon le sixième principe coopératif de coopération entre les coopératives et le deuxième principe coopératif de pouvoir démocratique exercé par les membres.

- Coopération entre les coopératives : en tant que mouvement international fondé sur la valeur de l'entraide, il existe un haut degré de coopération entre les coopératives. Des réseaux coopératifs solides permettent aux praticiens de différentes parties du monde de partager l'apprentissage et les meilleures pratiques.
- Pouvoir démocratique exercé par les membres : les membres possèdent et dirigent conjointement leurs coopératives, et déclenchent ainsi un développement inclusif qui ne laisse personne de côté. Cela favorise la participation démocratique et la prise de décision, en privilégiant un processus centré sur la propriété démocratique et le souci de la communauté.

Les délibérations porteront sur les questions suivantes :

- Le modèle coopératif : Comment le modèle coopératif apporte-t-il une valeur ajoutée dans les processus de développement international ?
- Sixième principe : pourquoi une approche collaborative dans les processus de développement des coopératives internationales est-elle un facteur clé de succès ? Comment les réseaux coopératifs peuvent-ils soutenir cette approche ?
- Deuxième principe : quelles opportunités et quels défis le modèle coopératif offre-t-il aux communautés locales ? Comment mesurer l'impact de la coopérative sur une communauté locale ?

## **S'ENGAGER ENVERS NOTRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE POUR RENFORCER NOTRE COMMUNAUTÉ**

### ***Session parallèle 3.4.***

**Le septième principe coopératif, l'engagement envers la communauté, montre que les coopératives contribuent au développement local tout en encourageant la participation économique de leurs membres. Le modèle coopératif a le potentiel de jouer un rôle clé dans les communautés confrontées à divers problèmes sociaux, tels que la pauvreté, les inégalités, le chômage, etc. C'est un excellent modèle pour construire des communautés circulaires et autogènes en favorisant la revitalisation de l'économie régionale, en créant de l'emploi et en renforçant la participation sociale et économique des membres. Comment ceci peut être amélioré et aider encore plus de communautés locales à faire face aux différentes problématiques sociales ? Comment les coopératives peuvent-elles contribuer au renforcement de l'autonomie et de l'indépendance des populations locales qui réinvestiront leurs connaissances et leurs ressources autour d'elles ?**

L'identité n'est pas une entité qui réside simplement dans l'esprit d'un individu ou d'un coopérateur ; c'est une identification partagée avec de nombreux autres que l'on rencontrera ou non, comme une communauté imaginée.

L'utilisation du discours, en particulier sous une forme répétable et institutionnalisée, et le partage d'expériences et de sentiments, peuvent être considérés comme la construction d'une communauté partagée, et l'engagement ou la participation à celle-ci.

Cette configuration tisse l'identité de la coopérative au sein de la communauté, car les membres et les familles de la coopérative vivent et appartiennent à la communauté dans laquelle la coopérative existe.

Par conséquent, la communauté peut être renforcée par l'identité coopérative, lorsque les membres, leurs familles et la communauté élargie, toutes les parties prenantes, peuvent s'épanouir.

L'inclusion dans les coopératives peut conduire à ce que toutes les parties prenantes aient droit au respect, à la dignité et à l'acceptation des autres membres et de la communauté en général.

On dit que les coopératives aident à construire la société civile, à améliorer les relations communautaires et la cohésion sociale, en renforçant la capacité des membres à accomplir des choses qu'ils ne peuvent faire qu'avec d'autres. Les coopératives peuvent également soutenir et développer des réseaux volontaires de relations et d'interdépendance.

Le 7ème principe coopératif d'Engagement envers la communauté a pour la première fois mis explicitement en évidence la relation entre la coopérative et la communauté qui l'entoure, devenant ainsi plus qu'une communauté d'intérêts, aussi ouverte soit-elle. Cela découle en partie du 1<sup>er</sup> principe coopératif, dans la mesure où les membres de la coopérative incluent les membres passés, présents, futurs et potentiels présents dans la communauté, considérant que les coopératives sont normalement guidées par des stratégies entrepreneuriales à long terme qui, à leur tour, tendent à stabiliser l'emploi au sein de la coopérative et parmi les entreprises fournisseuses et clientes. Cette relation forte avec la communauté, consacrée par le 7<sup>ème</sup> principe coopératif, est renforcée par le 6<sup>ème</sup> principe coopératif, la coopération entre les coopératives, dans la mesure où plusieurs coopératives unissent leurs forces pour avoir un impact sur la communauté. Au-delà de ces mécanismes, le 7<sup>ème</sup> principe coopératif doit refléter une vision de la coopérative fortement ancrée et engagée dans la communauté.

## **S'ENGAGER ENVERS NOTRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE POUR FAIRE FACE AUX CRISES AVEC FORCE**

### ***Session parallèle 3.5.***

**La pandémie de COVID-19 montre que les catastrophes surviennent souvent sans prévenir et entraînent des préjudices économiques, sanitaires et sociaux. Notre système démocratique nous aide à faire face aux crises économiques, sanitaires et sociales et à les surmonter. Les coopératives ont montré à plusieurs reprises qu'elles pouvaient faire preuve de résilience face aux crises. Que font les coopératives pour sortir de cette crise économique, sociale et sanitaire?**

La résilience ne consiste pas seulement à faire face à l'adversité et à s'en sortir. La résilience consiste à construire des systèmes coopératifs et partagés qui nous permettent de faire face à une crise et de revenir florissants. Pour cela, la confiance dans notre identité coopérative et nos valeurs partagées est essentielle.

La mise en place de mécanismes ou d'outils permettant de contrôler les pires risques possibles peut également être utile. De même, le soutien humain et la solidarité, lorsque les efforts sont déployés pour quelque chose de plus grand que nos individualités, font que la communauté est mieux soudée et pleine d'espoir. La force est-elle une question de courage coopératif ? Comment les coopératives se préparent-elles à l'avance et deviennent-elles plus fortes face à un choc ou à une crise ?

Comment réagissent-elles aux secousses secondaires de la crise ? Nous savons que beaucoup donnent de la nourriture, de l'aide, et d'autres aides humanitaires. Comment cela est-il lié à l'identité coopérative ?

Il existe un processus de préparation public-privé-société civile avant qu'un choc ne survienne. Comment les coopératives participent-elles à ce processus de préparation ? Comment les membres des coopératives répondent-ils, est-ce lié à leur lien avec les coopératives et/ou à l'identité et aux valeurs coopératives ?

Les coopératives ont, lors des crises successives du passé, réagi avec résilience et proactivité. Est-ce que cela se produit à nouveau avec la crise du COVID et la reprise qui s'ensuit ?

## QUATRIÈME THÈME : VIVRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

### *Session plénière 4*

**Notre identité est l'un des catalyseurs de l'action des coopératives dans la transformation positive de notre planète, et se traduit notamment par leurs contributions aux objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030. En tant qu'organisations locales dirigées par leurs membres, les coopératives sont activement engagées dans des démarches efficaces de développement durable dans les localités dans lesquels elles sont ancrées. Comment les orientations mondiales de l'ONU peuvent-elles se concrétiser en actions locales efficaces?**

Le concept de développement durable inscrit dans l'Agenda 2030 des Nations unies et les objectifs de développement durable (ODD) est lié au concept de triple bilan, qui couvre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Il a été élaboré pour la première fois dans les années 1990 pour tenter de mesurer les performances des entreprises<sup>3</sup>, en faisant valoir que les résultats sociaux et environnementaux rendent une entreprise durable<sup>4</sup>. Le type de propriété et de contrôle des coopératives fournit un modèle d'entreprise cohérent avec une perspective entrepreneuriale qui contient le triple bilan.

Les coopératives ont explicitement des objectifs économiques et sociaux, comme l'indique la déclaration sur l'identité coopérative, étant à la fois des associations et des entreprises, visant à répondre aux besoins économiques et sociaux et aux aspirations de leurs membres, régies par un contrôle démocratique, soutenues par l'information, la formation et l'éducation, consacrant leurs résultats à des réserves communes réinvesties dans l'objectif à long terme de l'entité et à des ristournes aux membres basés sur leurs transactions avec l'entité (et non sur le capital investi), se souciant de la communauté environnante et s'inspirant de valeurs telles que l'égalité, l'équité, la solidarité, la responsabilité sociale et l'altruisme.

La contribution la plus complète des coopératives aux ODD nécessite un environnement de politiques public adéquat. À cette fin, le mouvement coopératif devrait produire des estimations quantitatives et des témoignages qualitatifs concernant ses contributions aux ODD, afin de suivre, mesurer et évaluer efficacement ces contributions sur la période 2015-2030. L'Agenda 2030 de l'ONU lui-même fournit des objectifs quantitativement mesurables, et la Commission statistique de l'ONU a approuvé en 2017 une liste révisée d'indicateurs mondiaux des ODD ; des rapports annuels sur les ODD sont publiés et examinés par le Forum politique de haut niveau de l'ONU, et un Rapport mondial sur le développement durable est publié tous les quatre ans. Le mouvement coopératif devrait suivre de près et participer activement à ce processus, et développer ses propres cibles et indicateurs liés aux ODD, en communiquant périodiquement sur les progrès réalisés.

---

<sup>3</sup> John Elkington : *Towards sustainable business : Win-Win-Win Business Strategies for Sustainable Development* in : California Management Review 36, no. 2 (1994) : 90-100

<sup>4</sup> Kleindorfer P. et Al : *Sustainable Operations Management* in : Production and Operations Management 14 (4), décembre 2005, pp. 482-492 ; et Porter M. & Kramer M. : *Strategy and Society : The Link between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility* ; in Harvard Business Review, décembre 2006.

# VIVRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE

## AVEC DES EMPLOIS VALORISANTS

### *Session parallèle 4.1.*

**Pour préserver la vision du mouvement coopératif, à savoir un développement économique équitable et éthique dont l'objectif est d'assurer un avenir prometteur et des emplois valorisants, plus d'autonomie et de participation active aux décisions pour les travailleurs, les coopératives doivent s'adapter aux changements induits par les systèmes informatiques et l'intelligence artificielle. Elles innoveront beaucoup et contribuent à l'émergence de nouvelles formes de travail et de nouvelles relations de travail. Comment les relations entre les syndicats et les coopératives vont-elles évoluer ? Quels sont les enseignements que nous pouvons tirer de ces nouvelles approches?**

Ce thème correspond à l'ODD 8 Travail décent et croissance économique.

Les coopératives du monde entier emploient ou sont la principale source de revenus de plus de 279 millions de personnes, soit près de 10% de la population active totale<sup>5</sup>, sans compter les emplois et les activités économiques qui ont été créés grâce aux prêts accordés par les coopératives de crédit, ou grâce à d'autres apports essentiels fournis par les coopératives d'assurance ou d'électricité à des millions de producteurs, ni les emplois indirects générés pour les fournisseurs et les clients.

On trouve des ratios très élevés d'emplois coopératifs dans certaines régions comme l'Emilie-Romagne, où ils représentent près de 15% de l'emploi total de cette région, répartis dans pratiquement tous les secteurs économiques. L'Emilie-Romagne est l'un des plus anciens clusters coopératifs du monde et l'un des plus importants districts industriels d'Europe, qui a su maintenir sa compétitivité globale. Le niveau particulièrement élevé de l'emploi coopératif dans cette région est de bon augure pour le potentiel d'emploi du modèle coopératif ailleurs dans le monde. Gangwon en Corée du Sud est un autre exemple, ayant atteint le ratio de 23% (principalement dans l'agriculture)

Certaines des principales caractéristiques de l'emploi coopératif, selon les deux rapports successifs de CICOPA sur l'emploi (2014 et 2017), sont :

- Une répartition relativement bien équilibrée entre les zones urbaines et rurales (y compris dans les secteurs autres que l'agriculture) ainsi qu'entre les grandes villes et les petites villes.
- La résilience des coopératives, notamment en termes d'emploi, qui a été observée pendant la crise mondiale qui a éclaté en 2008. Il a été constaté que cette résilience a été renforcée par des facteurs issus du système coopératif (réseaux, groupes et institutions mutualisées d'appui aux entreprises, etc.).
- Une sécurité de l'emploi relativement élevée, qui a également un impact sur la stabilité de l'emploi indirect.
- L'écart salarial est généralement plus réduit dans les coopératives par rapport à d'autres types d'entreprises, ce qui constitue parfois un défi en termes d'embauche de cadres hautement qualifiés.

Certaines coopératives ont été créées pour soutenir et renforcer les activités économiques des producteurs indépendants ou des entrepreneurs de l'économie informelle, par le biais de diverses formes de services partagés. Bien que ces coopératives ne puissent pas toujours offrir un statut juridique stable ou une protection sociale formelle à leurs membres, elles contribuent à augmenter et à stabiliser les revenus des membres, à accroître les performances et la compétitivité des entreprises des membres, à faire entendre collectivement la voix des membres et à les conduire progressivement vers la formalité. Grâce aux coopératives, les producteurs

---

<sup>5</sup> Eum HS (2017), *Coopératives et emploi Deuxième rapport mondial* : Bruxelles : CICOPA

indépendants et les entrepreneurs de l'économie informelle peuvent bénéficier de divers services qui ne leur étaient pas accessibles en raison de la petite taille de leur entreprise et de l'absence de dispositions formelles applicables. Dans les débats sur les problèmes de l'économie informelle liés au travail et à l'emploi, plusieurs catégories de travailleurs en situation de vulnérabilité ont fait l'objet d'une attention particulière : il s'agit des ramasseurs de déchets, des travailleurs domestiques, des travailleurs migrants, des vendeurs de rue et de marché, des travailleurs du transport, des travailleurs à domicile et des prestataires de services sociaux. Les coopératives ont joué un rôle très important, notamment dans les économies en développement et émergentes, en offrant aux femmes des opportunités de génération de revenus, en particulier par le biais de coopératives réservées aux femmes.<sup>6</sup> De nombreuses études et rapports montrent que les coopératives de services partagés entre travailleurs et producteurs peuvent jouer un rôle important dans l'organisation, le soutien et la représentation de ces derniers, en leur fournissant un cadre formel grâce auquel leurs activités économiques peuvent être reconnues comme de véritables entreprises et les membres peuvent négocier avec les pouvoirs publics afin d'introduire des régimes de sécurité et de protection sociales appropriés.

Le système coopératif a généré une série de formes d'emploi atypiques qui reposent sur un effort de mise en œuvre du travail décent, comme le statut de travailleur associé dans les coopératives de travail associé et les coopératives sociales, le travail salarié pour les indépendants dans les coopératives d'entreprises et d'emploi, le travail intérimaire dans les coopératives de travail intérimaire avec de meilleures conditions de travail que dans les agences intérimaires moyennes etc.<sup>7</sup>, qu'il ne faut pas confondre avec les fausses coopératives qui s'occupent de l'intermédiation du travail. Les coopératives ont été des innovateurs clés dans la gouvernance du travail, offrant aux membres, dans le cas des coopératives de travail associé et de production, le double statut de travailleurs ou de producteurs et de copropriétaires de leurs propres entreprises. Les coopératives multi-acteurs, un modèle en pleine expansion dans plusieurs pays, font que les travailleurs et/ou les producteurs partagent la gouvernance de l'entreprise avec d'autres parties prenantes telles que les utilisateurs. Ces modèles de gouvernance du travail confèrent aux coopératives un fort caractère innovant et expérimental, basé sur la participation des membres et le contrôle démocratique.

Les coopératives ont fait preuve de la souplesse nécessaire pour modifier leur production afin de rester ou de s'insérer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, à condition de bénéficier des services de conseil appropriés. Les groupes coopératifs ont souvent été en meilleure position pour s'internationaliser et contrôler des parties plus importantes des chaînes, ce qui a permis la création de nouveaux emplois, tant sur le site d'origine de l'entreprise que dans de nouveaux sites.<sup>8</sup> Les coopératives de commerce équitable sont un autre exemple d'internationalisation coopérative, basée sur les chaînes de valeur.

L'Assemblée générale 2018 de l'ACI à Buenos Aires a approuvé une Déclaration sur le travail décent et contre le harcèlement qui "*vers un avenir du travail plus inclusif, défend les principes fondamentaux de dignité et d'égalité dans les formes d'emploi nouvelles et émergentes*". Les coopératives ont également été incluses dans la déclaration du centenaire de l'OIT de 2019 sur l'avenir du travail.

Après la pandémie, les lieux de travail intégreront probablement la flexibilité. Dans quelle mesure les coopératives sont-elles préparées à de tels changements ? Quels sont les meilleurs cas et les leçons à en tirer ?

---

<sup>6</sup> Comme les coopératives SEWA, voir <http://www.sewafederation.org/>.

<sup>7</sup> Eum HS (2017), *Coopératives et emploi Deuxième rapport mondial* : Bruxelles : CICOPA, p. 66

<sup>8</sup> Luzarraga JM *La estrategia de multilocalización internacional de la Corporación Mondragon*, *Ekonomiaz* N.º 79, 1er trimestre, 2012, [www.ogasun.ejgn.euskadi.eus/r51.../es/.../downloadPDF](http://www.ogasun.ejgn.euskadi.eus/r51.../es/.../downloadPDF).

## **VIVRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ ACCESSIBLES**

### ***Session parallèle 4.2.***

**Les soins de santé et les services sociaux liés à la santé font partie des rares sujets sur lesquels tout le monde est d'accord, en particulier en période de pandémie mondiale. Les coopératives qui excellent dans ces deux domaines proposent une solution alternative aux débats entre services publics et services privés. Quelles sont les approches innovantes qui sont mises en œuvre pour faire face aux coûts des soins de santé ? Comment les coopératives répondent-elles à la fois aux besoins croissants des populations vieillissantes et des personnes vulnérables ? Quelles pourraient-être les innovations mises en œuvre par les coopératives dans le secteur des soins de santé ? Comment est-ce que le mouvement coopératif peut faire en sorte que la santé devienne une priorité pour tous ?**

Ce thème correspond à l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être".

Les services de santé et les services sociaux connexes illustrent particulièrement bien la contribution des coopératives à la communauté dans son ensemble et pas seulement aux membres. Le 7<sup>ème</sup> principe coopératif d'engagement envers la communauté acquiert une place particulièrement importante dans le cas des coopératives dédiées à la santé et aux services sociaux connexes, qui sont également étroitement liées au 1<sup>er</sup> principe coopératif d'adhésion volontaire et ouverte à tous, car nombre d'entre elles sont multi-parties prenantes, reflétant une volonté d'intégrer à la fois les patients et le personnel médical dans la même coopérative ou le même groupe coopératif.

Quels sont les cas les plus inspirants à partager? Pouvons-nous identifier des facteurs, des indicateurs, qui peuvent soutenir les affirmations selon lesquelles ces cas sont inspirants, ou pourquoi ?

Quelles seront les tendances les plus marquantes dans le secteur de la santé et des services sociaux au cours des 20 à 30 prochaines années ? Pouvons-nous exploiter l'identité coopérative pour faire partie de ces tendances ou pour les diriger ?

Quelles seraient les leçons les plus importantes à tirer en termes d'identité coopérative au cours des 20 dernières années, pour le 21<sup>ème</sup> siècle ?

## **VIVRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AMÉLIORÉE**

### ***Session parallèle 4.3.***

**Les relations entre production et consommation dans le secteur de l'alimentation sont mises à l'épreuve en raison des nombreuses problématiques (changements climatiques, sécheresse, inondation, flux de réfugiés et exode rural). Les perturbations dans les chaînes de production et de distribution sont particulièrement aiguës. Les coopératives ont néanmoins ainsi vu leur rôle se renouveler dans les secteurs de la production agricole. Comment les coopératives peuvent-elles innover pour assurer la production dans les systèmes alimentaires ? Comment est-ce que leur action peut contribuer à la construction de chaînes de valeur durables, éthiques et inclusives?**

Ce thème correspond aux ODD 2 Faim zéro et 12 Consommation et production responsables.

Malgré la croissance des coopératives dans tous les secteurs de l'économie, les coopératives agricoles restent de loin la partie la plus importante du mouvement coopératif en termes de membres. Étant donné l'importance vitale de la production et de la distribution de nourriture pour la survie des êtres humains, et les parts de marché importantes des coopératives dans de nombreux pays du monde, la pandémie a mis en évidence les problèmes de distribution alimentaire mondiale et donc de sécurité. D'autre part, une part croissante des êtres humains souhaite obtenir des produits biologiques et naturels.

Comment le secteur se rattache-t-il à l'identité coopérative (définition, valeurs et principes) ? En particulier au 1<sup>er</sup> principe coopératif (notamment l'adhésion volontaire et ouverte à tous dans une extension géographique donnée) et au 3<sup>ème</sup> principe (notamment la redistribution des excédents et les réserves), ainsi qu'au 6<sup>ème</sup> principe (notamment les coopératives de deuxième degré) ?

Quels sont les cas les plus inspirants à partager ? Pouvons-nous identifier des facteurs, des indicateurs, qui peuvent soutenir les affirmations selon lesquelles ces cas sont inspirants, ou pourquoi ?

Quelles seront les tendances les plus marquantes de l'approvisionnement alimentaire par les coopératives agricoles dans les 20 à 30 prochaines années ? Pouvons-nous exploiter l'identité coopérative pour faire partie de ces tendances ou pour les orienter ?

Quelles seraient les plus importantes leçons apprises en termes d'identité coopérative en relation avec la sécurité alimentaire au cours des 20 dernières années, pour le 21<sup>ème</sup> siècle ?



## **VIVRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AVEC DES LOGEMENTS ET UNE ÉNERGIE ABORDABLES**

### ***Session parallèle 4.4.***

**L'accès à un logement abordable et l'accès à une énergie abordable sont étroitement liés. Les coopératives peuvent faire une différence dans ce domaine. Est-ce que les coopératives d'habitation peuvent fournir une énergie propre et abordable à leurs membres ? Existe-t-il des possibilités de collaboration avec les coopératives dans le secteur de l'énergie ?**

Ce thème correspond aux ODD 7 "Énergie propre et abordable" et 11 "Villes et communautés durables".

Comment le secteur du logement et de l'énergie s'articule-t-il avec l'identité coopérative (définition, valeurs et principes), et en particulier avec le 7<sup>ème</sup> principe, notamment sa composante de développement durable, et la définition (besoins et aspirations) ?

Quels sont les cas les plus inspirants à partager ? Pouvons-nous identifier des facteurs, des indicateurs, qui peuvent soutenir les affirmations selon lesquelles ces cas sont inspirants, ou pourquoi ?

Quelles seront les tendances les plus marquantes dans le secteur du logement et de l'énergie au cours des 20 à 30 prochaines années ? Pouvons-nous exploiter l'identité coopérative pour faire partie de ces tendances ou les orienter ?

Quelles seraient les leçons les plus importantes tirées en termes d'identité coopérative en rapport avec le logement et l'énergie au cours des 20 dernières années, pour 21<sup>ème</sup> siècle ?

## **VIVRE NOTRE IDENTITÉ COOPÉRATIVE AU SEIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

### ***Session parallèle 4.5.***

**Les coopératives et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire travaillant avec les gouvernements locaux pour fournir des services au sein de la société constituent un moteur pour améliorer le développement local et territorial. Il est reconnu que l'économie sociale et solidaire (ESS) crée de la richesse dans les zones urbaines et rurales et contribue au développement local et territorial durable. Quelles sont les bonnes pratiques en matière de partenariats ? Comment développer des politiques et des programmes favorables à l'économie sociale et solidaire?**

Ce thème correspond à l'ODD 17 "Partenariats".

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un concept qui englobe des organisations et des entreprises qui ont des objectifs économiques et sociaux (et souvent environnementaux) explicites. L'ESS comprend les coopératives, les mutuelles, les groupes d'entraide de femmes, les groupes forestiers communautaires, les organisations d'approvisionnement social ou les "services de proximité", les organisations de commerce équitable, les associations de travailleurs du secteur informel, les entreprises sociales et les systèmes de monnaie communautaire et de financement alternatif.

L'ESS est une voie importante pour transformer le monde en mieux et constitue un moteur essentiel de la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle est présente dans tous les secteurs de l'économie, de la production à la finance, en passant par la distribution, l'échange, la consommation et la gouvernance.

Au niveau national, on observe qu'un nombre croissant de pays adoptent des actions pour faire progresser l'ESS par le biais de cadres politiques. Au cours des dernières décennies, plusieurs pays ont adopté des cadres politiques et juridiques sur l'ESS, comme la France, le Portugal, le Mexique, les Philippines, l'Espagne, le Mali, l'Équateur, Djibouti, l'Uruguay, le Brésil et le Canada (province de Québec). Des ministères ou départements des coopératives et de l'ESS ont été créés en Colombie, en France, en République de Corée, en Espagne et au Luxembourg. Des programmes nationaux et locaux d'ESS ont été lancés en Inde, au Nicaragua, en République de Corée, en Espagne, en Colombie et en Ouganda. Des politiques sont en cours d'élaboration et d'adoption en Italie, au Sri Lanka, en Égypte, en Tanzanie, dans les territoires palestiniens occupés, au Ghana, au Cameroun, à Trinité-et-Tobago, en Afrique du Sud et en Tunisie. En outre, l'intérêt croissant pour l'ESS se reflète dans les récents textes adoptés dans les forums internationaux.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU de 2021 sur la "transition socialement juste vers le développement durable" reconnaît l'ESS comme un modèle alternatif de croissance, visant à trouver un nouvel équilibre entre efficacité économique et résilience sociale et environnementale. La Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, adoptée en juin 2019, appelle à promouvoir un environnement favorable, y compris pour l'ESS. Le Conseil d'administration de l'OIT a inscrit à l'ordre du jour de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail (CIT) en 2022 un point relatif à "*l'économie sociale et solidaire (ESS) pour un avenir du travail centré sur l'humain*" en vue d'une discussion générale. Il s'agit d'une étape prometteuse pour faire avancer le débat international sur l'ESS et reconnaître le rôle de l'ESS dans la promotion du travail décent.

Parallèlement, le groupe de travail interinstitutions des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) mène un processus visant à soumettre une résolution des Nations unies sur l'ESS avec le soutien des principaux gouvernements lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2021. Une résolution sur l'ESS permettrait un échange ciblé avec les États membres, en guidant les agences de l'ONU sur les domaines de travail prioritaires de l'ESS et en documentant ses contributions au développement durable. Elle contribuerait à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en particulier dans les pays et les sociétés les plus

en retard, ce qui permettra d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de réaliser les ODD. En soutien à la proposition de résolution de l'ONU sur l'ESS, l'ACI a publié une [prise de position](#) intitulée "les coopératives en tant que composante clé de l'économie sociale et solidaire".

L'ACI est en train d'établir une coalition internationale de l'ESS avec d'autres acteurs mondiaux de l'ESS, à savoir le GSEF, l'AIM et ICMIF, avec une charte qui distingue les principales caractéristiques de l'ESS. Comme nous pouvons le voir ci-dessous, celles-ci couvrent une partie importante de la déclaration sur l'identité coopérative.

Déclaration sur l'identité coopérative	Caractéristiques de l'ESS selon la charte de la coalition de l'ESS
Définition : une coopérative est "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement".	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Primauté de la personne et de la mission sociale sur le capital ;</li> <li>- Protection de la propriété commune ou conjointe ;</li> </ul>
Valeurs : Les coopératives sont fondées sur les valeurs d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Dans la tradition de leurs fondateurs, les membres des coopératives croient aux valeurs éthiques d'honnêteté, d'ouverture, de responsabilité sociale et d'altruisme	Défense et mise en œuvre des valeurs de solidarité et de responsabilité ;
1 <sup>er</sup> principe Adhésion volontaire et ouverte à tous: Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.	Adhésion volontaire et ouverte ;
2 <sup>ème</sup> principe Pouvoir démocratique exercé par les membres: Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux (en vertu de la règle - un membre, une voix) et les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.	Contrôle démocratique par les membres
3 <sup>ème</sup> principe Participation économique des membres : Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont démocratiquement le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants: le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.	Distribution limitée des excédents par le réinvestissement de l'excédent : les excédents sont destinés prioritairement à renforcer la pérennité et le développement du projet d'entreprise (renforcement du capital commun, investissements, réductions pour les membres, expérimentation, innovation sociale, développement durable...).
4 <sup>ème</sup> principe Autonomie et d'indépendance : Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.	Autonomie de gestion et indépendance vis-à-vis des autorités publiques ;
5 <sup>ème</sup> principe Éducation, formation et information : Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand	

public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.	
6 <sup>ème</sup> principe Coopération entre les coopératives : Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives uvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.	
7 <sup>ème</sup> principe Engagement envers la communauté : Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.	Conjonction des intérêts des membres, de l'intérêt commun des collectivités et de l'intérêt général ;